



Destinataires : tous les membres de
l'Aéro-Club Marcel Dassault Provence

Le 4 avril 2025,

Objet : convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) 2025 de l'Aéro-Club Marcel Dassault Provence (ACMDP)

Pièce jointe : 1 annexe (bulletin réponse)

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Aéro-Club, qui se tiendra le **jeudi 24 avril 2025 à 18 heures** au club :

Aéro-Club Marcel Dassault Provence
Route de l'aérodrome de Salon-Eyguières
13300 Salon de Provence

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Les pilotes à l'honneur
- Composition du CA 2025
- Questions diverses.

Rappels :

- La participation est ouverte à tous les membres de l'ACMDP majeur ou mineur.
- Seuls les membres majeurs à jour de la cotisation club 2025, et ayant plus de 6 mois d'ancienneté dans le club, peuvent voter.
- Les membres mineurs ne peuvent pas voter.

- Seules les questions diverses posées par écrit (sur le bulletin réponse figurant en annexe) seront discutées lors de l'AGO. Elles seront envoyées à l'adresse suivante : acmdp@acmdp.fr
- Les candidatures au Conseil d'Administration doivent être transmises par mail à l'adresse : acmdp@acmdp.fr avant le 10 avril 2025.

Afin de s'assurer que le quorum sera atteint (25% des membres inscrits), merci de renvoyer par mail à l'adresse acmdp@acmdp.fr le bulletin réponse figurant en annexe, avant le 10 avril 2025.

Pour ceux qui ne pourraient assister à la réunion, le pouvoir doit impérativement être signé pour être valable. Il peut être remis à la personne qui vous représentera (2 pouvoirs maximum par personne participant à l'AGO), ou être adressé par mail à l'adresse acmdp@acmdp.fr

Un apéritif clôturera l'Assemblée Générale.

Signé : le CA de l'ACMDP